

DEPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE  
DE  
05600 RISOUL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

005-210501193-20231219-DEC2023-12-007-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



## DECISION DU MAIRE N° 2023-12-007

**Objet : Marché de prestations de déneigement à Risoul – Saison 2023-2024.**

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu la consultation relative au marché de prestations de déneigements qui a été lancée, sous forme de marché à procédure adaptée.
- Vu la décision n° 2023-11-013 relative à la validation des lots 1-4 et 5 du marché de déneigement saison 2023-2024.

M. Régis SIMOND, Maire de Risoul

### DECIDE

#### **Article I. : Caractéristiques du marché**

La Commune de Risoul passe un marché à procédure adaptée, pour l'exécution des prestations de déneigement pour la saison hivernale 2023 – 2024 dans les conditions suivantes :

<u>Lot</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Prix € HT de l'heure</u>	<u>Descriptif du matériel</u>
1/ Chasse Neige – Station de Risoul – Zone centrale	AJL Terrassement	Pour mémoire dec2023-11-013 118 € HT	Tracto-pelle JCB 4 roues égales lame papillon largeur 2m60

2/ 1 Chasse Neige, 2 chargeurs, 1 petit chargeur, 3 camions ; déneigement station 1850	<b>Matériel</b>	<b>Prix forfaitaire unitaire et hors taxes</b>	<b>Caractéristiques techniques du matériel</b>
	Chasse neige	/	/
	Chargeur 2.5 m <sup>3</sup>	...170.00. € HT	Chargeur articulé Liebherr L556 ou L566 ou équivalent chaîné + godet
	Chargeur 1.5 m <sup>3</sup>	...135.00. € HT	Chargeur articulé type CAT 928 Chaîné + godet + étrave transformable + attache rapide
	Petit chargeur articulé 800 l à 1 m <sup>3</sup>	/	/
	Camion	...130.00 € HT	Camion 6x6 ou 6x4 chaîné
	Camion	...147.50 € HT	Camion 8x4 ou 8x6 chaîné
	Camion	...147.50 € HT	Camion 8x4 ou 8x6 chaîné

SAS Allamanno

**IMMOBILISATION MENSUELLE MATERIELS  
DENEIGEMENT STATION RISOU**

**Forfait mensuel pour immobilisation de matériels pour déneigement station**

Chargeur 2,5 m3 type Liebherr L566 ou 566	M	4,000	1 400,00	5 600,00
Volvo L150H	M	3,000	1 400,00	4 200,00
Chargeur 1,5 m3 Type Caterpillar 928 Hz	M	4,500	1 200,00	5 400,00
Camions pour évacuation neige Type 6*4	M	0,000	600,00	pour mémoire
Camions pour évacuation neige Type 8*4	M	4,000	800,00	3 200,00
Camions pour évacuation neige Type 8*4	M	3,000	800,00	2 400,00

*Forfait mensuel pour immobilisation de matériels pour déneigement station*

**20 800,00**

**Règle de facturation des forfaits immobilisation matériels en fonction du chiffre d'affaire réalisé sur la saison Décembre 2023 à Mars 2024**

Si chiffre d'affaire inférieur à 75 000 € HT = facturation immobilisation à 100% suivant tarif ci-joint

Si chiffre d'affaire entre 75000 et 125000 € HT = facturation immobilisation à 50%

Si chiffre d'affaire supérieur à 125 000 € HT = facturation immobilisation à 0%

Les immobilisations seront facturées à 50% dès la mise à disposition des matériels sur site et en fin de saison en fonction du chiffre d'affaire HT réalisé une régularisation sera faite.

*Règle de facturation des forfaits immobilisation matériels en fonction du chiffre d'affaire réalisé sur la saison Décembre 2023 à Mars 2024*

**0,00**

3/ Fraise à neige Risoul 1850	SARL WEILER	Montant de la prestation 188 € HT de l'heure ; A cela s'ajoute le versement d'une immobilisation mensuelle du matériel de 1 000 € HT/ mois de présence : - Du 15 décembre 2023 au 15 janvier 2024 - Du 16 janvier 2024 au 15 février 2024 - Du 16 février au 15 mars 2024 - Du 16 mars 2024 au 15 avril 2024..
4/ Chasse neige tracto Village partie basse	JEHAN/D'INCAN	Pour mémoire dec2023-11-013 <b>105 € HT</b> Tracteur et chargeur équipé de godet et lames.
5/ Chasse neige tracto Village partie haute	AJL Terrassement	Pour mémoire dec2023-11-013 <b>108 € HT</b> Tracto-pelle JCB 3 CX avec lame papillon H2 largeur 2m60.

## Article II.

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à signer les marchés correspondants et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ces marchés, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 19 décembre 2023



Le Maire,

Régis SIMOND